



## Problèmes avec nos locataires peu scrupuleux...

Par **eric21000**, le **15/06/2009** à **21:49**

Bonjour,

J'aurai un conseil à vous demander :

Je loue ma maison depuis août 2008 et j'ai un ami qui s'occupe de la maison pour effectuer des menus travaux en cas de besoin ou intervenir en cas de problème immédiat.

Le problème est que cet ami nous a averti que les locataires n'entretiennent absolument pas la maison est qu'elle s'est beaucoup dégradée en très peu de temps.

Lors de l'état des lieux entrant, nous avons pris des photos de toutes les pièces pour se souvenir de l'état dans laquelle elle était lorsque nous l'avons louée.

Dernièrement, le locataire a prévenu notre ami qu'une fuite au niveau des toilettes devait être réparée.

Notre ami constate que le locataire a laissé la fuite perdurer trop longtemps et que l'eau a maintenant contaminée le mur de la pièce adjacente. Il va donc falloir refaire une partie de ce mur.

Par ailleurs, il a été dans la douche et a constaté que les joints de carrelage étaient tout noirs.

En bref, ils laissent la maison dépérir et s'abîmer à vitesse grand V sans rien y faire et en disant que c'est du devoir du propriétaire de réparer (le mur, entre autre).

Que puis-je faire, sachant que le bail de location ne se terminera qu'en 2011 ? Nous nous sentons complètement désarmés. A ce rythme, la maison va se dégrader très rapidement et nous appréhendons déjà le moment où nous la récupéreront, sachant tous les travaux que nous avons effectués lorsque nous l'avons achetée.

Pensez-vous qu'ils devront nous la rendre sensiblement dans le même état que lorsque nous leur avons loué ? Pensez-vous qu'ils devront ramasser tous les mégots de cigarettes qu'ils jettent par terre devant l'entrée de la maison lorsqu'ils nous la rendront ? Une multitude de questions nous inquiètent...

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Eric21000

Par **patinette**, le **18/06/2009** à **15:57**

Bonjour,

contactez l'ADIL de votre département, c'est gratuit, reconnu et très sérieux ils vous donneront de bons conseils et ce que vous pouvez faire.

Par **eric21000**, le **19/06/2009** à **13:59**

Bonjour,

Merci beaucoup, je les contacte.

Cordialement.